



Recours gracieux pour récupération capital de points

Par **LE ROMANCER Isa**, le **18/01/2017** à **18:11**

Bonjour,

Mon fils a eu son permis de conduire en Mars 2014 et a fait la conduite accompagnée.

Il perdu 2 fois 1 point au radar automatique en Avril 2014 et le 08/10/2014.

Il aurait dû récupérer son capital total en 10/2014, mais a à nouveau perdu 1 point le 03/10/2016, toujours avec un radar automatique.

Il vient de recevoir son relevé de points et pensait en avoir 11 sur 12, mais il en a 5 sur 12 du fait de son dernier PV (2 ans - 5 jours avant de récupérer son capital total).

Pensez-vous qu'un recours gracieux est envisageable ?

Merci d'avance.

Cordialement.